

VINGTIEME SESSION  
15 - 23 mai 1996  
Manille, Philippines

## DECISION 1 (XX)

### PROJETS ET AVANT-PROJETS

Le Conseil international des bois tropicaux,

Ayant considéré, à sa vingtième session, les recommandations des trois Comités permanents sur les projets, telles que présentées dans les documents PCM(XVIII)/8 Rev.1, PCF(XVIII)/32 Rev.1 et PCI(XVIII)/9,

1. Décide

i) D'approuver les projets suivants:

- |                    |   |
|--------------------|---|
| PD 27/95 Rev.3 (M) | Création et fonctionnement d'un Centre d'information stratégique forestier (CIEF) (Phase I - 674 274 \$, Phase II (972 238 \$)  |
| PD 29/96 Rev.1 (M) | Renforcement du système national de collecte et de traitement des statistiques forestières et appui à la formation des unités de terrain (231.045 \$)   |
| PD 8/96 Rev.1 (F)  | Conservation et gestion phytosanitaire pour la réalisation du potentiel de d'acajou en tant que culture d'aménagement rationnel (1 203 532 \$)  |
| PD 13/96 Rev.1 (F) | Aménagement polyvalent de la forêt nationale du Macau_ en fonction des zones de récolte de latex d'hévéa - Phase I: élaboration d'un plan directeur en vue de l'organisation des communautés (824 493 \$) |
| PD 19/96 Rev.1(F)  | Plantations forestières à des fins commerciales dans les zones de fougères de "Chaca-chaca" de la province de Satipo (755 981 \$)   |
| PD 27/96 Rev.1 (F) | Projet de sylviculture et amélioration génétique de l'Okoumé ( <i>Aucoumea klaineana</i> Pierre) - Phase II (301 100 \$)  |
| PD 28/96 Rev.1 (F) | Inventaire et préparation de l'aménagement de la zone forestière de Minkébé au Gabon (946 983 \$)   |
| PD 35/96 Rev.2 (F) | Conservation et maintien de la diversité biologique des forêts tropicales principalement aménagées pour la production de bois, Surigao del Sur, Philippines (1 481 011 \$)                                |

/...

- PD 37/94 Rev.3 (I) Renforcement du laboratoire de produits forestiers de l'IBAMA (556 703 \$)
- PD 13/95 Rev. 3 (I) Edification de moyens de formation en planification et gestion des industries forestières chez les pays membres producteurs de l'OIBT (1.090.000 \$)
- PD 3/96 Rev.1 (I) Développement et diffusion des techniques de transformation et d'utilisation du bois d'hévéa (214 798 \$)
- PD 15/96 Rev.2 Récolte, commercialisation et utilisation de produits forestiers autres que le bois aux Philippines (345 196 \$)
- PD 31/96 (M,F,I) Introduction des essences secondaires du Myanmar sur le marché mondial (495 533,50 \$)
- PD 33/96 Rev.2 (I) Atelier sur des essais non destructeurs des bois d'oeuvre tropicaux (139 787,50)

ii) d'autoriser le financement, en vue de leur exécution immédiate, des projets suivants :

PD 27/95 Rev.3 (M) Phase I	(674 274 \$)
PD 13/96 Rev.1 (F)	(824 493 \$)
PD 28/96 Rev.1 (F)	(946 983 \$)
PD 35/96 Rev.2 (F)	(1 481 011 \$)
PD 3/96 Rev.2 (I)	(214 798 \$)
PD 15/96 Rev.2 (M,I)	(345 196 \$)

iii) d'autoriser le déblocage de fonds supplémentaires pour permettre de poursuivre l'exécution des projets suivants :

PD 73/89 (M,F,I)	(100 000 \$)
PD 1/93 Rev.1 (M,F,I)	(459 680 \$)
PD 17/93 Rev.3 (M,F,I)	(700 000 \$)

iv) d'autoriser le financement, en vue de leur exécution immédiate, dès que des fonds seront disponibles dans le compte spécial, des projets ci-après approuvés à la présente session:

PD 27/95 Rev.3 (M) Phase II
PD 29/96 Rev.1 (M)
PD 8/96 Rev.1 (F)
PD 19/96 Rev.1 (F)
PD 27/96 Rev.1 (F)
PD 37/94 Rev.3 (I)
PD 13/95 Rev.3 (I)
PD 31/96 Rev.2 (M,F,I)
PD 33/96 Rev.2 (I)

## 2. Décide

i) d'approuver les recommandations des Comités permanents de mettre en oeuvre les avant-projets suivants :

- PPD 6/96 (M) Colloque sur les problèmes écologiques, sociaux et politiques liés à la certification des bois (78 508 \$)
- PPD 14/95 Rev.3 (F) Identification et planification des mesures pour une gestion durable des teckeraies togolaises (40 090 \$)

PPD 3/96 Rev.1 (F)	Elaboration d'un modèle d'aménagement forestier socialement viable (195.593 \$)
PPD 4/96 Rev.1 (F)	Elaboration d'un plan directeur en matière d'aménagement forestier au Congo (44 385 \$)
PPD 5/96 (F)	Mise en place d'une zone tampon pour l'aménagement forestier durable (41 878 \$)
PPD 8/96 (F)	Aménagement forestier durable dans le Rapiran Bolson, Région d'Amazonie bolivienne (45 753 \$)
PPD 2/96 Rev.1 (I)	Développement de l'industrie du bois d'hévéa (58 025 \$)
PPD 7/96 Rev.1 (I)	Améliorer le rendement de la fabrication de mubles (57 497,50 \$)

- ii) d'autoriser le financement, en vue d'une exécution immédiate, des avant-projets ci-après, approuvés à la présente session :

PPD 14/95 Rev.3 (F)	(40 090 \$)
PPD 3/96 Rev.1 (F)	(193 593 \$)
PPD 4/96 Rev.1 (F)	(44 385 \$)
PPD 5/96 (F)	(41 878 \$)
PPD 8/96 (F)	(45 753 \$)
PPD 2/96 Rev.2 (I)	(58 025 \$)
PPD 7/96 Rev.1 (I)	(57 497,50 \$)

- iii) d'autoriser le déblocage de fonds additionnels pour permettre d'assurer la continuation des avant-projet suivants :

PPD 6/93 Rev.1 (F)	(47 475 \$)
PPD 12/93 (F)	(45 915 \$)

- iv) d'autoriser le financement de l'avant-projet ci-dessous, en vue d'exécution immédiate, dès que des fonds affectés seront disponibles au compte spécial :

PPD 6/96 (M)

3. Décide d'approuver les activités énumérées ci-dessous et d'autoriser leur financement aux fins d'exécution immédiate :

- Douzième réunion du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, 26 août - 1er septembre 1996 (122 100 \$)
- Poursuite des consultations visant à consolider le cycle des projets de l'OIBT (86 600 \$)
- Consultations destinées à explorer les procédures de brevets et de droits d'auteurs d'usage dans les organisations internationales (45 000 \$)

4. Prie instamment les membres d'envisager de financer les projets et avant-projets approuvés pour lesquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles.

5. Appelle les membres à verser au compte spécial des contributions non affectées comprenant au moins 10% de la valeur totale des montants qu'ils s'engagent à verser, conformément à la Décision 6(XIII), le restant demeurant des contributions volontaires allouées à des projets et avant-projets approuvés, et décide en outre que ces contributions non affectées ne seront attribuées qu'avec l'autorisation préalable du Conseil.

6. Prie le Directeur exécutif de poursuivre les consultations avec des donateurs potentiels et avec le fonds commun pour les produits de base, afin d'assurer le financement des projets et avant-projets pour lesquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles.

\* \* \*